
Arrêté du représentant Le Carpentier portant levée d'un contingent du district de Coutances au secours du département d'Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Le Carpentier Jean-Baptiste. Arrêté du représentant Le Carpentier portant levée d'un contingent du district de Coutances au secours du département d'Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 440-441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0440_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tricts de Laigle et d'Argentan ne valent pas mieux que les autres. J'en tiens un, et trois autres ne m'échapperont pas. Enfin, je fais de mon mieux et j'agis.

« Notre étranger promet de nous faire demain une nouvelle déclaration intéressante pour la République. Après ce nouvel interrogatoire, je le ferai passer au comité de sûreté générale.

« Salut et fraternité.

« LE TOURNEUR. »

IX.

Prieur de la Marne, représentant du peuple, dans les départements maritimes, aux représentants du peuple composant le comité de Salut public (1).

« Vannes, le 3^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française.

« Nous étions occupés à Brest, citoyens collègues, à prendre, avec Jean Bon Saint-André et Bréard, les mesures de salut public relatives à la marine, lorsqu'il nous est arrivé un courrier extraordinaire qui nous annonça que les rebelles de la Vendée menaçaient le département du Morbihan, et qu'il était instant d'y faire passer des forces. Mes deux collègues ont pensé que je devais partir sur-le-champ pour Vannes, et requérir dans les villes que je trouverais sur ma route des gardes nationales pour pouvoir opposer une force imposante aux rebelles. Je suis passé par Landerneau, Châteaulin, Quimper, Quimperlé et Hennebont, et partout j'ai trouvé un grand nombre de citoyens prêts à voler à la défense de Vannes, et je n'ai eu d'autre peine que celle de contenir leur zèle. 1000 hommes et 4 canons sont partis de Brest; des détachements de Lorient sont aussi arrivés et je compte qu'il y aura sous huit jours environ 3,000 hommes réunis à Vannes où je suis arrivé le 1^{er} de ce mois. De bonnes nouvelles nous arrivent de la Vendée, mais nous avons été tant de fois trompés sur cet infernal pays, que je n'ai pas cru devoir suspendre la marche des forces qui se portent vers le Morbihan. J'ai fait part de leur arrivée à mes collègues qui sont à Rennes et à Nantes, et au général Rossignol que j'attends aujourd'hui. J'ai d'autant moins balancé à garder les troupes que le département du Morbihan est un de ceux qui demandent à être le plus surveillés. Toutes les administrations ont concouru aux forces départementales et au fédéralisme; le peuple des campagnes est gangrené de fanatisme, et on assure que plus de 200 prêtres réfractaires infectent les campagnes.

« Je profiterai de mon arrivée dans le pays pour purger toutes les administrations, mais je suis dans le plus grand embarras pour les remplacements. J'espère pourtant trouver quelques bons républicains dont les principes nous assureront le pays. Je profiterai du séjour des troupes pour opérer une régénération et une purification complète.

« Je suis secondé ici par le jeune Julien que j'y ai trouvé, il se conduit on ne peut mieux

dans la mission que vous lui avez donnée et il mérite à tous égards la confiance du comité.

« PRIEUR (de la Marne); BLAVIER, secrétaire de la commission.

« P. S. Lorient paraît régénéré, c'est un poste important. Tréhouart est à Belle-Isle. »

X.

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple, dans le département de la Manche, au comité de Salut public (1).

« Valognes, le 4^e jour de la 1^{re} décade du second mois, l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« J'avais le pied dans la voiture pour me rendre à Cherbourg, lorsqu'un courrier extraordinaire m'est arrivé du département de la Manche, pour me remettre, avec une lettre des administrateurs, copie de celle qu'ils reçurent hier de mon collègue Garnier. Cette dépêche a provoqué une nouvelle mesure que vous trouverez contenue dans l'arrêté ci-joint. Garnier va marcher contre les rebelles, je vole à Cherbourg. Je réponds sur ma tête de la sûreté de ces côtes.

« LE CARPENTIER. »

Arrêté (2).

Nous, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans le département de la Manche;

Vu la lettre adressée hier aux administrateurs du département de la Manche par notre collègue Garnier, laquelle écrite de Muneville près la mer, à 10 heures du soir, nous a été transmise aujourd'hui par les mêmes administrateurs, et dont il résulte que selon le rapport fait à notre collègue, les rebelles qui menaçaient Rennes, avaient tourné cette ville, que même le cri public assurait qu'ils étaient à Pontorson et que ces mouvements annonçaient de leur part l'intention de se jeter dans le département de la Manche.

Considérant que le salut de ce département, comme celui de l'Ille-et-Vilaine et de la République entière exige que les derniers coups de vigueur soient portés contre les rebelles et qu'il est nécessaire d'employer à cet effet les troupes formées dont nous pouvons encore disposer sans compromettre d'ailleurs la sûreté de nos côtes;

Avons, en vertu des pouvoirs à nous donnés, arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}.

Le contingent du district de Coutances, levé dans le mois de juin dernier, actuellement organisé en bataillon et armé avec une partie des

(1) Archives nationales, carton AFII, 268, plaquette 2257, pièce 32.

(2) Archives nationales, carton AFII 268, plaquette 2257, pièce 31.

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des Côtes de Brest, carton 5/13, liasse 2.

fusils envoyés de Caen par les représentants du peuple, partira au plus tôt pour se réunir, sous la direction de notre collègue, à Granville ou à Avranches, aux troupes déjà mises en mouvement contre les rebelles.

Art. 2.

Attendu que sur les 1,500 fusils envoyés de Caen à Coutances, il en reste encore un certain nombre après l'armement dudit contingent, les administrateurs du département de la Manche sont chargés de convoquer, par la voie la plus prompte, les citoyens de la réquisition du 23 août dans l'étendue du district de Coutances, et d'en former provisoirement un bataillon proportionné à la quantité des armes restantes, à leurs ressources en casernes et à leurs facultés en subsistances.

Art. 3.

Ce bataillon réuni, organisé et armé avec toute la célérité possible, remplacera à Coutances le bataillon du contingent dont nous ordonnons le départ en l'article 1^{er}.

Art. 4.

Les administrateurs du département sont invités à ajouter un nouveau degré à leur zèle pour suffire à tous leurs besoins en subsistances et casernement, et pour concourir, avec les représentants du peuple, au salut public.

Art. 5.

Si le danger augmente, le département de la Manche se lèvera tout entier.

Valognes, le 4^e jour du 2^e mois, l'an II de la République.

Signé : LE CARPENTIER.

Certifié conforme :

LE CARPENTIER.

XI.

Garnier de Saintes, représentant du peuple, près l'armée des côtes de Cherbourg, au comité de Salut public (1).

« Granville, le 4 du 2^e mois de l'an II de la République.

« Vous n'ignorez pas, citoyens mes collègues, les progrès que font les brigands dans le département de la Mayenne, ils menacent celui de la Manche, et Vitré est peut-être en ce moment en leur pouvoir. Les secours que j'attendais de Caen ne nous viennent pas et je vous avoue qu'un tel retard nous donne cruellement d'humeur.

« Je vais me rendre demain matin à Avran-

ches, et là, avec le général Peyre, nous concréterons la marche que nous devons tenir, je le suivrai dans les différents points où elle devra se porter aussitôt que mes approvisionnements en subsistances et en munitions seront parvenus à Avranches.

« Rennes demande nos forces, nous sommes bien disposés à les lui donner, mais nous sommes fort embarrassés de savoir de quel côté nous devons diriger notre marche, celle de l'ennemi ne nous étant pas plus connue que ses projets.

« S'il perce dans le département de la Manche, s'il s'assure de plusieurs ports, il peut ménager une descente facile aux Anglais.

« On ne sait point encore quelles sont les forces réelles des rebelles, mais ils parcourent des pays où ils ont beaucoup de partisans, et plus ils y stationneront, plus le nombre s'en accroîtra. Il faut donc les serrer de près si vous voulez qu'ils ne puissent ni se grossir, ni multiplier leurs ravages. Le moyen sûr de les exterminer est de faire avancer des forces du côté du Midi et de l'Est. Notre armée victorieuse doit les suivre de près et si elle s'avance vers eux, que du côté de la Sarthe et d'Eure-et-Loir il se forme aussi un noyau de forces, alors ils doivent être pressés en tous sens, et leur destruction ne sera pas longue. Mais si vous nous abandonnez à nos seuls moyens, nous serons incapables de résister, et une seule défaite, en annihilant nos forces, peut à la fois éteindre le courage de nos troupes et briser la digue qui peut les retenir.

« Donnez donc les ordres les plus rapides pour qu'il nous arrive des secours tels, qu'en cas d'échec, une perte puisse être facilement réparée et empêche le succès de l'ennemi de devenir conséquent. Je ne puis pas dire notre détresse à tout le monde, mais elle est extrême en armes, en munitions et en subsistances. Voyez donc ce que vous pouvez faire, mais que votre action soit prompte, car les triomphes tiennent souvent à la rapidité des mesures.

« Je vous fais passer la proclamation que j'ai cru devoir faire pour obtenir à la fois des subsistances et des chevaux, mais les marchés, malgré les réquisitions, se garnissent si mal que Granville était sans pain aujourd'hui.

« Un bâtiment chargé de grains a été retenu dans notre havre. Le dénuement absolu de l'armée, et la crainte de la voir manquer nous ont réduit à retenir cette cargaison.

« Ce bâtiment était chargé pour Brest. J'ai senti tout ce qui pouvait résulter d'inconvénients d'arrêter cet envoi, d'après la persuasion où je suis que vous avez conçu un vaste système dont il serait dangereux d'entraver l'exécution. Mais entrevoir une armée prête à manquer, ou contrarier des vues politiques et combinées, le choix n'est pas difficile.

« Cependant, comme le ministre de la marine demande à cette ville de lui fabriquer du biscuit et que nous n'avons pas un boisseau de grains pour cet usage, la cargaison va être ainsi convertie, on ne touchera à ce biscuit qu'à la dernière extrémité, et s'il ne devient pas absolument urgent, il sera toujours à la disposition du ministre.

« On m'a remis la note d'un citoyen, inventeur d'un cheval de frise dont on pourrait tirer le plus grand avantage, si l'exécution répond à ce projet, je vous fais passer le nom et la demeure de ce particulier.

« Salut et fraternité,

« GARNIER DE SAINTES. »

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des Côtes de Cherbourg, carton 5/17, liasse 2.